



Employé de supermarché. Litige avec mon employeur

Par Visiteur

Bonjour, j'ai été embauché le 13 juillet dans un super U pour la mise en rayon par un contrat oral sans période d'essai préalable qui devait se terminer au 31 août 2009.

Le 1er août pendant mes heures de travail, la responsable m'a dit que je n'avais rien à faire là et que mon contrat s'était arrêté la veille, fin juillet. Je n'ai absolument rien signé. Je suis allé chercher mon salaire le 3 août sur les conseils de l'inspection du travail, et ils n'ont pas voulu me donner mon salaire si je ne signe pas le CDD jusqu'au 31 juillet donc je suis repartie et je leur ai envoyé une lettre recommandée en leur signalant les faits et qu'à leur demande je ne travaillais pas au mois d'août mais que comme je n'avais signé aucun contrat, j'étais en CDI, je réclame mon salaire de juillet et d'août car je n'ai pas de fin de contrat.

Je n'ai pas encore de réponse de leur part, que dois-je faire après?

Par Visiteur

Chère madame,

e n'ai absolument rien signé. Je suis allé chercher mon salaire le 3 août sur les conseils de l'inspection du travail, et ils n'ont pas voulu me donner mon salaire si je ne signe pas le CDD jusqu'au 31 juillet donc je suis repartie et je leur ai envoyé une lettre recommandée en leur signalant les faits et qu'à leur demande je ne travaillais pas au mois d'août mais que comme je n'avais signé aucun contrat, j'étais en CDI

Effectivement, en l'absence de contrat écrit, vous êtes présumée être en contrat de travail à durée indéterminée.

Aussi, vous pouvez menacer votre employeur de vous donner votre salaire sinon de juillet et août sinon quoi, vous n'hésitez pas à saisir le conseil des prud'hommes et de demander des indemnités pour licenciement abusif du fait de la rupture de la relation de travail sans avoir respecté la procédure légale de licenciement.

S'il refuse, vous pourrez alors tout à fait saisir le conseil des prud'hommes avec éventuellement, une action en référé en vue d'obtenir une provision sur votre salaire.

Très cordialement.

Par Visiteur

Merci de votre réponse.